

N°72-2023

DECISION

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société TIPS Normandie

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant,

Le Président

DECIDE de louer à la société TIPS Normandie, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 978 945 087, domiciliée 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer, représentée par Monsieur NGUISANI Yann Godé en sa qualité de Président, les locaux sis pépinière d'entreprise, 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :


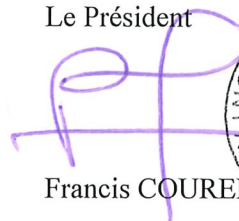
Bureau n° 26 A d'une surface de 41.10 m² environ situé au 1er étage de l'immeuble.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 2023.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 415 euros hors taxe et hors charges (quatre cent quinze euros hors taxe et hors charges).

Fait à Pont-Audemer, le 1^{er} septembre 2023

Le Président



Francis COUREL